

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Assurance de responsabilité civile professionnelle

Anne Laure CROZON a souscrit auprès de l'assureur CCM Val d'Huisne police n° B1 7022627 pour les dommages qui pourraient être réalisés lors des formations en intra-entreprise ou lors en inter-entreprises.

Responsabilité en tant qu'organisme de formation

Anne Laure CROZON s'engage à respecter les critères et indicateurs du référentiel (dernière version) national qualité Qualiopi en lien avec le décret numéro 2019-565 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions concourant au développement des compétences.

Responsabilité du client

Le client s'engage à vérifier avant le démarrage de la formation que les pré-requis figurant dans le programme de formation soient respectés.

S'il existe une prise en charge par un organisme collecteur, le client réalisera la demande de financement avant le démarrage de la formation. Il fournira également tous les documents administratifs.

Le client s'engage à confirmer sa réservation 15 jours avant la date de la formation.

Pour finir, lors de la formation dans ses locaux, le client mettra à disposition les éléments nécessaires au bon déroulement de la formation : mise à disposition de salles, de mobilier (tables, chaises, vidéoprojecteur, paperboard), ainsi que de connexion WIFI.

Annulation ou modification de la formation

En cas d'annulation par le client 7 jours avant le démarrage de la formation, une indemnité à hauteur de 25% sera appliquée.

Pour toute formation annulée après les 7 jours, elle sera facturée en intégralité.

Cela ne pourra pas être pris en charge par les organismes collecteurs.

Obligation de moyens

Anne Laure CROZON met tout en œuvre pour mener à bien les objectifs pédagogiques définis dans la convention de formation. Il s'agit d'une obligation de moyens. L'exécution des obligations souscrites au présent contrat est strictement limitée aux sommes effectivement payées au titre du contrat.

Confidentialité de la part de l'organisme de formation

Anne Laure CROZON s'engage à conserver toutes les informations relatives considérées comme confidentielles à l'activité de son client.

Confidentialité vis à vis de la propriété intellectuelle

Tous les supports de formation restent la propriété intellectuelle d'Anne Laure CROZON. Ils sont élaborés sur mesure en fonction des attentes des clients & ne pourraient pas être divulgués à des tierces personnes en dehors de l'exécution du présent contrat.

Règlement général pour la protection des données

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel en particulier le traitement UE-2016-679 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi 78-17 du 6 février 1978 relative à l'informatique, aux fichiers & aux libertés modifiées.

Intégralité du contrat

Le présent contrat, ses annexes et avenants expriment l'intégralité des obligations des parties, annulent et remplacent tout accord ou écrit antérieur.

Droit applicable et attribution de compétences

Les parties conviennent, en cas de différend ou litige sur l'exécution du présent contrat, qu'elles s'efforcent de parvenir à un accord amiable.

Le droit applicable aux présentes CGV est le droit français. Tout différend sera soumis, à défaut d'accord amiable, au tribunal de commerce de Vannes.